

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2022 à 19h00

Étaient présents :

Mesdames CAPERA Dominique, DUBOURDIEU-COTTET Marie, JUET Annick, JOUBERT Sarah, LORTEAU Nadège, RENOUE Stéphanie, SOUBIELLE-FAUVET Sophie,
Messieurs ARDOIN Daniel, BRUN Bernard, GANDRE Allain, GUILLON Jonathan, MAMERT Christophe, REAUX Xavier, RENOUE Pierre, TROCHERIE Sébastien,

Pouvoirs :

Mme BRADIER-GIRARDEAU Pascale donne pouvoir à M. RENOUE Pierre,
Mme CHICHE Virginie donne pouvoir à M. RENOUE Pierre,
M. GIRARDEAU Jacques donne pouvoir à M. ARDOIN Daniel,

Absents Excusés :

Mme BRADIER-GIRARDEAU Pascale,
Mme CHICHE Virginie,
M. GIRARDEAU Jacques,
M. PECHER Aymeric,

Ouverture de la séance à 19h00.

Lors de cette séance, le conseil municipal a validé à l'unanimité le procès-verbal du 26 novembre 2021.

Madame RENOUE Stéphanie, 4ème adjointe, a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

A. FINANCES

- a. Prise en charge des investissements avant le vote du budget 2022 ;
- b. Proposition Prestations Hygiène Alimentaire 2022 ;
- c. Demande de subvention 2022 – Aire de Jeux ;
- d. Demande de subvention 2022 – Skate-park ;
- e. Demande de subvention 2022 – Vidéoprotection ;
- f. Demande de subvention 2022 – Agrandissement du cimetière ;

B. INSTITUTIONS PUBLIQUES ET VIE POLITIQUE

- a. Petites Villes de Demain : Lancement de l'étude pré-opérationnelle de revitalisation ;

C. QUESTIONS DIVERSES

A. FINANCES

DB001/2022/7.1.2	PRISE EN CHARGE DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022
-------------------------	---

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

A savoir :

Budget Communal

Chapitre 21 : 132 321.44 €

Budget Assainissement

Chapitre 23 : 36 504.00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le mandatement des dépenses d'investissement 2021 du budget principal dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

DB002/2022/8.1	PROPOSITION PRESTATIONS HYGIENE ALIMENTAIRE 2022
-----------------------	---

Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler le contrat d'analyses alimentaires pour le restaurant scolaire de l'École de Reignac. La nouvelle proposition proposée par le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) a évolué et s'est adaptée pour répondre aux exigences réglementaires en mettant en avant la prévention des risques sanitaires.

Les principales évolutions sont :

1. les dénombrements systématiques de la flore totale et des coliformes totaux pour tous les prélèvements de surface,
2. la mise en place des critères de l'interprofession de la restauration du 19/09/2011 sur les produits alimentaires,
3. la recherche systématique de *Listéria monocytogenes* sur les surfaces 2 fois par an.

Ces dispositions ont été présentées et validées par la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Gironde (DDPP33) en charge des inspections sur notre département.

Le coût annuel de cette prestation est de 403.08 € TTC, ce qui reste très en dessous des tarifs pratiqués par les laboratoires privés.

Sur ces bases, M. le Maire propose de renouveler cette prestation auprès de LDA33 et demande aux élus de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

DB003/2022/7.5.1	DEMANDE DE SUBVENTION 2022 - AIRE DE JEUX
-------------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune envisage de procéder à la création d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans derrière le presbytère.

La commune ne dispose pas actuellement de structure de jeux pour les enfants sur son territoire.

La commission pour le projet d'installation d'une aire de jeux pour enfants près de l'école s'est réunie à plusieurs reprises afin de valider le projet.

Après consultation, la réalisation de ces travaux s'élèverait à 31 772.40 € HT soit 38 126.88 € TTC.

SASU HAGS France	Fourniture	19 271.40 €	23 125.68 €
A2J SO	Pose	12 501.00 €	15 001.20 €
TOTAL		31 772.40 €	38 126.88 €

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un dossier de demande d'aide financière pour la création de cette aire de jeux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de création de l'aire de jeux ;
- SOLLICITE une aide auprès de l'Etat (DETR) et de la Communauté de Communes de l'Estuaire ;

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

CREATION D'UNE AIRE DE JEUX					
PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES		Montant HT	Montant TTC	RECETTES	
				Montant	
SASU HAGS France	Fourniture de jeux	19 271,40 €	23 125,68 €	DETR	11 120,34 €
A2J SO	Pose	12 501,00 €	15 001,20 €	Communauté de Communes de l'Estuaire	10 326,03 €
				Autofinancement	16 680,51 €
TOTAL		31 772,40 €	38 126,88 €	TOTAL	38 126,88 €

- S'ENGAGE à compléter le financement sur les fonds budgétaires ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DB004/2022/7.5.1	DEMANDE DE SUBVENTION 2022 - SKATE-PARK
-------------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune envisage de procéder à l'installation d'un skate-park et d'une structure Bootcamp Spécial au stade.

La commune ne dispose pas actuellement de structure de jeux pour les adolescents sur son territoire.

La commission pour le projet d'installation d'une aire de jeux pour adolescents s'est réunie à plusieurs reprises afin de valider le projet.

Après consultation, la réalisation de ces travaux s'élèverait à 43 481.98 € HT soit 52 178.38 € TTC.

SARL SONESDI	Fourniture et pose d'un skate-park	23 889.48 €	28 667.38 €
SASU HAGS France	Fourniture d'une structure Bootcamp Spécial	11 917.75 €	14 301.30 €
A2J SO	Pose d'une structure Bootcamp Spécial	7 674.75 €	9 209.70 €
TOTAL		43 481.98 €	52 178.38 €

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un dossier de demande d'aide financière pour l'installation d'un skate-park et d'une structure Bootcamp Spécial au stade.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'installation d'un skate-park et d'une structure Bootcamp Spécial au stade ;

- SOLLICITE une aide auprès de l'Etat (DETR), de l'Agence Nationale du Sport et de la Communauté de Communes de l'Estuaire ;

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

CREATION D'UN SKATE-PARK ET FOURNITURE/POSE D'UNE STRUCTURE STREET WORKOUT					
PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES		Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant
SASU HAGS France	Fourniture de jeux	11 917,75 €	14 301,30 €	DETR	15 218,69 €
A2J SO	Pose	7 674,75 €	9 209,70 €	Communauté de Communes de l'Estuaire	14 131,64 €
SONESDI	Skatepark	23 889,48 €	28 667,38 €	Autofinancement	22 828,04 €
TOTAL		43 481,98 €	52 178,38 €	TOTAL	52 178,38 €

- S'ENGAGE à compléter le financement sur les fonds budgétaires ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DB005/2022/7.5.1 DEMANDE DE SUBVENTION 2022 - VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Un diagnostic a été réalisé en collaboration avec le groupement de gendarmerie départementale, cellule Prévention Technique de la malveillance.

Après consultation, le montant prévisionnel de cette opération est de 36 084.58 € HT.

En outre, au titre de la D.E.T.R. et du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la commune peut prétendre à un financement pour la mise en place de la vidéoprotection.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à cette proposition.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de Reignac ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD, DETR, CCE) ;

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

INSTALLATION D'UNE VIDEOPROTECTION SUR PLUSIEURS SITES DE LA COMMUNE						
PLAN DE FINANCEMENT						
DEPENSES		Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	Taux
ATRS	Vidéoprotection	36 084,58 €	43 301,50 €	DETR (25% du montant HT)	9 021,15 €	25%
				FIPD (30% du montant HT)	10 825,37 €	30%
				Communauté de Communes de l'Estuaire (Fonds de concours)*	8 119,03 €	
				Autofinancement	8 119,03 €	
TOTAL		36 084,58 €	43 301,50 €	TOTAL	36 084,58 €	
*(Montant HT - (Montants DETR+FIPD))/2						

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus présentées.

DB006/2022/7.5.1	DEMANDE DE SUBVENTION 2022 – AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE
-------------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune envisage d'agrandir le cimetière.

Après consultation, la réalisation de ces travaux s'élèverait à 10 158.83 € HT soit 12 190.60 € TTC.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un dossier de demande d'aide financière pour l'agrandissement du cimetière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'agrandissement du cimetière ;
- SOLLICITE une aide auprès du Conseil Départemental, de l'Etat (DETR) et de la Communauté de Communes de l'Estuaire ;
- S'ENGAGE à compléter le financement sur les fonds budgétaires ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

B. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DB007/2022/5.7	PETITES VILLES DE DEMAIN : LANCEMENT DE L'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DE REVITALISATION
-----------------------	---

Avec la signature de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » entre Saint-Ciers-sur-Gironde, l'Etat et la Communauté des communes de l'Estuaire le 4 Avril 2021, le territoire s'est engagé à lancer une étude pré-opérationnelle dans un délai de 18 mois afin de se doter d'un projet et d'un programme d'actions pluriannuelles, comprenant un volet obligatoire dédié à la rénovation de l'habitat en centre-ancien.

Cette étude permettra la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Par ailleurs, la Communauté des communes de l'Estuaire porte à travers son nouveau projet de territoire, l'ambition de « Favoriser l'accès à un logement digne et adapté aux besoins de chacun ». Ainsi, par sa compétence urbanisme et habitat, elle portera l'étude pour les communes de l'intercommunalité volontaires (Saint-Ciers-sur-Gironde étendue aux communes volontaires d'Etauliers, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Aubin-de-Blaye, Reignac, Val-de-Livenne (partie Marcillac), Saint-Androny, Anglade et Eyrans).

Le premier comité de projet « Petites Villes de Demain » a eu lieu le 5 Janvier 2022, en présence des représentants de la Communautés des communes de l'Estuaire, des communes du périmètre d'étude, de la sous-préfecture de Blaye, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, du CAUE, du Syndicat du SCOT Haute Gironde Blaye Estuaire, CEREMA, des chambres consulaires CCI et CMA et de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

L'étude aura une approche différenciée selon les polarités des bourgs :

Saint-Ciers-sur-Gironde	Braud-et-Saint-Louis, Etauliers, Saint-Aubin-de-Blaye, Val-de-Livenne (partie Marcillac), Reignac	Anglade, Saint-Androny, Eyrans.
Pôle structurant du SCOT et centralité principale du bassin de vie, labélisée	Pôles d'appui et pôles de proximité du SCOT	Villages ruraux

« PVD »		
Réflexion globale à l'échelle communale	Réflexion à l'échelle des centres-bourgs	Réflexion à l'échelle d'îlots identifiés

L'étude devra permettre d'apporter une réponse aux enjeux de revitalisation suivants :

- La fixation de la population présente sur le territoire, notamment des plus jeunes,
- L'accueil d'une population nouvelle, faisant le choix de venir s'installer dans les bourgs pour la qualité du cadre de vie et de l'offre de services,
- L'offre de produits logements adaptés aux besoins réels,
- La résorption de la vacance des logements et des locaux d'activités,
- La résorption des conditions de mal logements,
- La transition énergétique des bâtis,
- La qualité des espaces publics, des circulations et des espaces de stationnements,
- La valorisation du patrimoine bâti et naturel,
- La préservation et la dynamisation d'un tissu économique et commerciale,
- La développement d'une urbanité et d'une intensité sociale,
- Le développement d'une stratégie culturelle.

M. Le Maire précise qu'une concertation sera menée dans le cadre de cette étude avec les habitants et les usagers de la commune, ainsi qu'avec les acteurs sociaux économiques du territoire et les partenaires techniques et financiers.

M. Le Maire expose le calendrier prévisionnel de l'étude :

- Un lancement du marché de consultation au 1er février 2022 ;
- La sélection du bureau d'étude début Mars 2022
- Un démarrage de l'étude début Avril 2022 avec un rendu final fin d'année 2022.

M. Le Maire expose le projet de plan de financement prévisionnel de l'étude :

Projet de plan de financement prévisionnel pour une étude pré-opérationnelle de revitalisation ORT valant OPAH-RU						
Coût estimé de l'étude globale		Financements estimés				
	EMPLOIS		%	Participation estimée du TTC	RESSOURCES	
Etude pré-opérationnelle de revitalisation valant ORT et OPAH-RU		Banque des Territoires	50% plafond 52 000 TTC	13%	26 000 €	
		ANAH	50% plafond 166 667 € HT	42%	83 333 €	
		CG 33	17 000€ TTC * 0,71	6%	12 070 €	
		CCE	20% TTC	29%	58 597 €	
		Communes	10% TTC	10%	20 000 €	
		Taux de participation des communes/ nombre d'habitant	Saint-Ciers-sur-Gironde			4 804 €
			Braud et Saint Louis			2 505 €
			Etauliers			2 369 €
			Reignac			2 539 €
			Val de Liveenne			2 803 €
			Saint-Aubin-de-Blaye			1 389 €
			Anglade			1 492 €
			Eyrans			1 224 €
	Saint Androny			875 €		
TOTAL HT	166 667 €					
TVA	33 334 €	TOTAL TTC		100%	200 000 €	
TOTAL TTC	200 000 €					

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les points suivants :

- Confier à la Communauté de Communes de l'Estuaire, la maîtrise d'ouvrage de l'étude pré-opérationnelle de revitalisation de territoire valant ORT et OPAH-RU à l'échelle de REIGNAC et de 8 autres communes volontaires,
- Valider le projet de financement tel que présenté ci-dessus

- Autoriser la Communauté des Communes de l'Estuaire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de réaliser ladite étude
- Autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles pour la réalisation de cette opération

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus présentées.

C. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Acquisition Terrain** : un acquéreur potentiel souhaite acheter la bande de terrain parcelle ZE 411, bande de terrain collé au bâtiment de l'ancienne boulangerie derrière la mairie. En effet, ce monsieur souhaite acheter l'ancienne boulangerie. Acquérir cette bande de terrain lui permettrait de réaliser son projet. M. le Maire propose de lui vendre ce terrain au prix de 1800 € + les frais. Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H39